



**COMMISSION NATIONALE FO  
ASSISTANTES FAMILIALES ET ASSISTANTS FAMILIAUX**



**Pénurie de salariés, différences de traitement, présomption de culpabilité, situations complexes, isolement, pas de temps de repos....**

**FO TIRE LA SONNETTE D'ALARME  
et INVITE LES ASSISTANTS FAMILIAUX à S'ORGANISER**

La Commission Nationale FO des Assistants Familiaux constate en ce début d'année 2024 que la situation des familles d'accueil s'aggrave. Les départs en retraite et les démissions se poursuivent, et pour cause : aucun sujet n'a été traité !

Loin d'harmoniser les pratiques comme le ministère le promettait, les différences de traitement s'accroissent, d'un département à l'autre, d'une association à l'autre.

- **Le montant des indemnités d'entretien varie, des exemples vont de 14 à 29 euros ;**
- **Des rémunérations qui vont également du simple au double ! de 152 à 177 smic horaires pour le premier enfant, de 70 à 170 pour le 2<sup>ème</sup> ;**
- **Ces pratiques encouragent la recherche de multi-employeurs, certains départements vont jusqu'à offrir une prime pour faire signer des contrats d'exclusivité ;**
- **Les jours de carence en cas d'arrêt de travail, de zéro à 11 jours de carence !**
- **Pas de décret d'application pour la réforme du diplôme (DEAF) prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

FO s'inquiète fortement de cette situation qui livre les salariés à eux-mêmes. FO invite les salariés à rejoindre le syndicat et à s'organiser pour défendre leurs salaires et leurs conditions de travail.

**La Commission Nationale des Assistants Familiaux, Public/Privé, FORCE OUVRIERE revendique :**

- **L'application immédiate de la loi du 7 février 2022, en matière de maintien de la rémunération, dans l'esprit de la Loi qui vise une amélioration substantielle du métier d'assistant familial, dans un but de valorisation du métier pour permettre le recrutement national indispensable ;**
- **Une harmonisation des pratiques, y compris en termes de rémunérations, pour stopper la mise en concurrence des salariés ;**
- **L'ouverture de négociations dans la CCNT66 pour mettre en conformité et réviser l'avenant 351 ;**
- **Une harmonisation et une augmentation régulière des indemnités d'entretien par l'indexation sur l'inflation et le coût de la vie ;**
- **Stop aux oubliés du Ségur ! octroi des 241 euros brut mensuels ;**
- **La mise en œuvre de week-end de répit.**

Vous êtes salarié(e) d'une association :  
**FNAS FO** 7 passage Tenaille 75014 PARIS  
01 40 52 85 80  
[www.fnasfo.fr](http://www.fnasfo.fr) [lafnas@fnasfo.fr](mailto:lafnas@fnasfo.fr)

**REJOIGNEZ  
FORCE  
OUVRIERE !**

Vous êtes salarié(e) d'une collectivité publique :  
**Fédération FO SPS** 153-155 rue de Rome  
75017 PARIS - 01 44 01 06 00  
[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com) (Territoriaux)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)

Paris, le 12 février 2024